

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

### **MERCREDI 7 AOUT 1918**

M. Francqui, président du Comité National (**Note** : de Secours et d'Alimentation), m'a demandé d'aller étudier dans quelques localités de la province d'Anvers les dernières manifestations du flamingantisme activiste en ses rapports avec l'alimentation populaire. Je rapporte d'une enquête dans les régions d'Anvers, Malines et Lierre, un dossier dont voici, à titre documentaire, quelques notes :

A Anvers, les malades ne peuvent se procurer du lait non écrémé qu'en demandant au préalable un certificat à l'un des quatorze médecins désignés à cet effet par l'autorité allemande. Ces médecins sont tous activistes.

A leur tête se trouvent les docteurs Claus (**Note** : Arthur) et **Dekersmaeker** (**Note** : Jozef **De Keersmaecker**), remuants activistes anversois. Impossible d'avoir du lait pur sans passer par leur entremise. Ces médecins font payer une taxe de 5 marks pour le certificat et 5 marks, chaque mois, pour le renouvellement. Depuis un mois ils se sont créé ainsi un fonds de caisse de 54.000 francs, qui sert à la propagande activiste.

Le sénateur van Reynegom de Buzet (**Note** : Paul) adresse au Gouverneur général un recours en grâce pour un de ses protégés. L'autorité allemande ne donne pas signe de vie, mais le « *Conseil de Flandre* » (**Note**) répond au sénateur que les demandes de l'espèce doivent désormais être adressées à ce conseil, et que, pour avoir l'assurance que suite y sera donnée, il y a lieu d'ajouter à toute requête la formule suivante, remplie et signée (je donne la traduction, l'original est, naturellement, en flamand) :

« DEFENSE NATIONALE

CONSEIL DE FLANDRE.

Le soussigné adhère au programme du « *Raad van Vlaanderen* » qui est basé sur l'autonomie de la Flandre, et s'engage sur l'honneur et en conscience à défendre en toute circonstance le dit Conseil représentant du peuple flamand.

Il certifie, en outre, n'avoir reçu de qui que ce soit, la moindre gratification financière ou autre pour l'appui qu'il demande, ni avoir offert à qui que ce soit une indemnité pour le même objet.

Nom et prénoms

Né à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Profession

Habitant à \_\_\_\_\_

Rue et numéro \_\_\_\_\_

Signature. »

Cette formule joue un grand rôle dans la vie des « *Volksoptbeuringen* » (**Note**), les organismes

de propagande créés un peu partout en pays flamand par les activistes et auxquels l'autorité allemande a, depuis un mois ou deux, donné le monopole de la vente du sucre, du miel, du sirop et des confitures. Depuis le début de la guerre, ces produits étaient vendus par les magasins des administrations communales. Quand une *Volksoopbeuring* s'ouvre, les promoteurs répandent le bruit que seuls ils seront désormais les dispensateurs des vivres et que, pour en obtenir, il faudra être membre de leur société ; ce qui implique la signature préalable de la formule d'adhésion au programme, du Conseil de Flandre. Cela impressionne toujours un nombre plus ou moins considérable de petites gens, qui s'empressent de signer tout ce qu'on veut, de peur de mourir de faim. Mais aussitôt après, quand ce premier mouvement s'est produit, les Allemands, crainte d'un conflit avec les ministres étrangers, protecteurs (**Note**) du ravitaillement du pays, donnent ordre aux activistes de fournir du sucre à tout le monde, même à ceux qui ne signent rien.

Telle est l'origine de milliers d'adhésions que le Conseil de Flandre se vante de posséder déjà.

A Duffel, les pommes de terre introduites en fraude et saisies par les Allemands aux portes de la localité sont remises par eux à la *Volksoopbeuring* de l'endroit, qui les réserve pour ses seuls membres.

A Willebroeck, l'administration communale

s'étant refusée à biffer les noms français sur les plaques indicatrices des rues, s'est vue retirer le droit de vendre les vivres d'origine indigène, et, pendant un mois, ces vivres ont été réservés aux affiliés de la *Volksopbeuring*.

A Koningshoyckt (**Note** : ou Koningshooikt), la *Volksopbeuring* affiche que seuls ses membres pourront se procurer des produits chimiques et du carbure (la seule source d'éclairage dans les campagnes à l'heure actuelle).

Depuis la hausse des sucres et bien que la vente de ce produit ait été retirée aux administrations communales des régions flamandes, celles-ci n'en ont pas moins été mises en demeure par l'autorité allemande de majorer, en proportion de la hausse, les provisions de fonds qu'elles avaient versées dans les banques allemandes pour assurer le ravitaillement de leurs habitants. Toutes ont refusé. Le gouvernement allemand les menace de ne plus délivrer de sucre. Elles répondent qu'elles refusent de financer plus longtemps un service confié maintenant à des organismes politiques sur lesquels elles n'ont aucun droit de contrôle.

Il y a peu de temps, les activistes ont offert à l'autorité allemande de remplacer les soldats comme sentinelles aux portes de la ville et de faire eux-mêmes la police des vivres. Cela leur a été accordé, notamment à Anvers, et pendant quelques jours ce furent des activistes qui

visitèrent les paquets des personnes arrivant de la campagne et qui enlevèrent les pommes de terre introduites en fraude. Naturellement la fureur de la population s'est retournée contre eux et leur service de sentinelles a été de courte durée.

La région de Lierre semble être la terre promise de l'activisme. Le *Volksopbeuring* se vante d'y avoir quatorze magasins. Tous sont ornés d'écriteaux tapageurs à côté desquels l'affichette modeste surmontant l'entrée des magasins du Comité National donne aux esprits non avertis l'impression que le Comité National est un organisme minuscule en comparaison avec l'autre. Cette *Volksopbeuring* de Lierre vend à tout le monde le sucre, le miel et les confitures, mais ne vend qu'aux adhérents du « *Raad van Vlaanderen* » le tabac, le gruau d'avoine, les sabots, du cuir pour semelle et d'autres produits qu'il n'est guère possible de se procurer ailleurs.

Les pâtisseries de Lierre qui désirent obtenir du sucre de la *Volksopbeuring* doivent signer la formule. Deux ont refusé. L'autorité allemande ne leur permet pas de rouvrir leurs fours. Les pères de famille peuvent se procurer, sans certificat médical, du lait pur pour leurs enfants en s'affiliant à la *Volksopbeuring*. Les autres doivent produire un certificat médical. Les jeunes gens de Lierre qui ont recueilli des signatures de protestation contre la séparation administrative n'obtiennent plus l'autorisation de sortir de la localité. Pour le même

motif, le docteur Devos s'est vu retirer son permis de rouler à bicyclette. L'imprimeur Van Hoeck, à qui les activistes avaient proposé de faire des imprimés pour la *Volksopbeuring*, ayant refusé, doit désormais, bien qu'il ait près de 50 ans, se présenter périodiquement au contrôle du «*Meldeamt*». M. Michiels, curé de la Sainte-Famille à Lierre, s'étant permis de demander à un de ses instituteurs s'il est vrai qu'il est activiste, est astreint, bien qu'il ait déjà 52 ans, à se présenter au même contrôle. Un activiste gantois, Thiery, à peine âgé de 29 ans, est nommé directeur de l'École normale de Lierre. Comme il n'y trouve pas d'habitation, le commandant de place donne ordre aux Allemands occupant l'habitation d'un Lierrois parti à l'étranger de quitter cet immeuble et de le mettre à la disposition du nouveau-venu.

Dans cette région, les populations sont ardemment flamandes, mais les activistes ne jouissent chez elles d'aucune considération. Ils ne sont qu'une poignée, s'agitent beaucoup et leur agitation ne fait du bruit que parce qu'ils sont protégés par les baïonnettes ennemies. Ces jours derniers, une vieille société lierroise, l'*Harmonie*, a donné un concert au profit des orphelins de la guerre ; tout Lierre, sans distinction de parti, s'y est montré. Trois ou quatre des activistes les plus connus y étaient aussi ; mais ils sont restés à l'écart, dans un coin, et personne ne leur a adressé la parole.

A Malines, l'activisme est déjà en baisse. Le 1<sup>er</sup> juin, l'administration communale fut avertie par le commissaire civil que la répartition du sucre, miel, sirop et confitures se ferait désormais par les soins de la *Volksoopbeuring*. M. Hertsens, ff. de bourgmestre, se rendit aussitôt chez Schramme, président de la *Zivil-Verwaltung* de la province d'Anvers, pour protester. M. Schramme se borna à lui déclarer que «*la remise aux **Volksoopbeuringen**, de la vente des produits alimentaires d'origine indigène belge fait partie de la politique adoptée par le gouvernement impérial*».

Ici aussi, les activistes répandirent le bruit, dans les quartiers populaires, que, pour obtenir du sucre, il fallait être membre de leur groupement. Ce bruit ne tarda pas à venir aux oreilles du cardinal, qui déclara à plusieurs personnes que, s'il était vrai que l'on n'obtiendrait pas de sucre autrement, il serait le premier à demander son affiliation, et qu'il engagerait toute la population à suivre son exemple. Les activistes, sentant le ridicule dont une adhésion donnée dans de pareilles conditions les couvrirait, s'empressèrent de démentir ce qu'ils avaient annoncé tout d'abord; et comme ailleurs, ils fournissent du sucre à tout le monde, sans demander une signature (1).

(1) Par arrêté publié au « **Bulletin des lois pour le territoire belge occupé** », en date du 10 août

1918, le gouvernement allemand, a donné aux «*Volksofbeeldingen*» la personnification civile (**Note** : en date du 18 juillet) et, quelques jours plus tard, il leur allouait un subside d'un million à charge du budget de l'Etat.

Voir, le 28 août, un incident entre la *Volksofbeelding* et le ministre des Pays-Bas à Bruxelles.

### Notes de Bernard GOORDEN.

La **totalité** des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») est **GRATUITEMENT** téléchargeable (une centaine de documents) via

<https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

On peut aussi y accéder à son équivalent néerlandophone, ***Het Archief van den Raad van Vlaanderen*** (qui a été publié par den Nationalen Bond voor de Belgische Eenheid ; Brussel, Drukkerij Oud-Huis Th. Dewarichet ; 1929, 222 pages ; « *Bewijsstukken voor de geschiedenis van den oorlog in België* »), dont le « *Geschiedkundig overzicht van het Aktivisme* » (Brussel, Dewarichet-Lamertin ; 1929, 150-V pages), qui constitue la « *inleiding* » (« *introduction* » ; pages 15-69) à ***Het Archief van den Raad van***

**Vlaanderen.** La table des matières détaillée ne figurait pas dans cet ouvrage de 1928.

<http://www.idesetautres.be/upload/GESCHIEDKUNDIG%20OVERZICHT%20VAN%20HET%20AKTIVISME%201929%20INHOUDSTAFEL%20NATIONALE%20BOND%20VOOR%20BELGISCHE%20EENHEID.pdf>

Les 10 (dix) chapitres ont déjà été republiés, séparément, en 2017, sur

<https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>  
<http://www.idesetautres.be/upload/RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201917-1918%20INLEIDING%20ARCHIEF%201929%20INTERNET%20LINKS%20NAAR%2010%20HOOFDSTUKKEN%20BGOORDEN.pdf>

Pour le « **Volksopeuring** », voyez notamment le chapitre 9 (« *La situation de l'activisme en août 1918* », pages LVII-LX) de l'introduction (« Aperçu historique sur l'Activisme ») aux **archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20N%20CHAPITRE%209%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf>

La *Verordening* (du 18 juillet 1918) *houdende verlening van de rechtspersoonlijkheid aan de vereniging « Volksopeuring »* (pages 163-164) est reprise, **en langues allemande et néerlandaise**, notamment dans **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 649 pages ; volume 16 ; **Flandre : 3 juillet-28 septembre 1918, N°64-88** ; Wallonie : 2 juillet-27 septembre 1918, N°54-79), à la date du 10 août 1918, N°75 :

<https://ia601404.us.archive.org/4/items/lgislationalle16hubeuoft/lgislationalle16hubeuoft.pdf>

Lisez « **Les ministres protecteurs** » (le marquis de Villalobar pour l'Espagne, Brand Whitlock pour les Etats-Unis et Maurice van Vollenhoven pour les Pays-Bas) par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2<sup>ème</sup> édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

De projectwebsite **lier1418.be** is een initiatief van Erfgoed Lier :

<https://www.lier1418.be/>

<https://www.lier1418.be/contact/contacteer-ons>

[uitinlier@lier.be](mailto:uitinlier@lier.be)

Arthur **Claus** et Jozef **De Keersmaecker** sont mentionnés par Jos **MONBALLYU** dans ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)***; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : [http://bebooks.be/fr/home?id\\_seller=9](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9)

Arthur **Claus** est mentionné aux pages 12 (note 17), 47 (note 110), 59 (note 172), 60 (note 179), 71 (note 232), 72 (notes 234 et 235), 183, 189 (note 492), 196 (note 517), 218, 224. Il fut condamné à perpétuité le 8/5/1920.

Jozef **De Keersmaecker** est mentionné aux pages 57 (note 154), 58, 59 (note 169), 72, 174, 188 (note 489), 218. Il fut condamné à perpétuité le 17/4/1920.

Arthur **Claus** et Jozef **De Keersmaecker** sont mentionnés par Arthur L. **Faingnaerts** dans ***Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18*** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p.) **e-book** vendu par la **Heruitgeverij** : <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Arthur **Claus** est mentionné aux pages 204, 414, 431, 432, 444, 445, 500, 503, 505, 515, 521-523,

529, 530, 534, 535, 555, 556, 562, 628, 668, 677, 678, 680, 681, 683, 684, 692, 712, 715, 716, 719, 726, 753, 764, 765, 800, 803-806, 810, 820, 821, 823, 825, 831, 867, 871.

Jozef **De Keersmaecker** est mentionné aux pages 204, 415, 421, 431, 437, 515, 521, 529, 534, 558, 562, 563, 592, 634, 672, 679, 683, 718, 725, 737, 867, 871, 872.